



Commission des Arbitres du District de Football de Seine Maritime - Antenne de Rouen

Réunion restreinte du lundi 15 mai 2018

Lieu : Réunion téléphonique - District de Football de Seine Maritime - Antenne de Rouen à Bois-Guillaume

Présidence : M. Stéphane CERDAN

Membres Participants : MM Patrick DUBOC - Jean-Pierre DUBREUIL

RECOURS

*Les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles de recours auprès de la Commission d'Appel du DFSM dans le **délai de 2 jours** à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.*

AFFAIRE EXAMINEE

Match n° 20409480 du 8 mai 2018 - Stade Jean Louis Varin

Quart de finale de Coupe Robert BALLUET : Vallée de Seine FC Sahurs / Isneauville FC

Match non joué sur décision de l'arbitre.

Jugeant en premier ressort,

- Après avoir pris connaissance du rapport de l'arbitre,
- Après avoir pris connaissance des courriers et documents reçus des clubs de Vallée de Seine et d'Isneauville.

La Commission :

- Attendu que l'arbitre a pris la décision de ne pas faire jouer le match parce que le traçage des lignes ne lui paraissait pas visible du fait d'une importante végétation blanchâtre,
- Attendu que seul, et à tous moments, l'arbitre peut déclarer un terrain impraticable du fait par exemple du mauvais équipement du terrain (traçage insuffisant ou non visible),

La Commission dit que, sur ce point, l'arbitre a fait une juste application des Lois du jeu.

Toutefois, l'arbitre doit tout mettre en œuvre pour qu'une rencontre puisse se dérouler.

- Attendu qu'un autre terrain lui a été proposé (terrain de repli),
- Attendu que l'arbitre aurait du accepter de se rendre sur cet autre terrain, quitte à retarder l'heure prévue pour le coup d'envoi,

La Commission dit, sur ce second point, l'arbitre n'a pas fait une juste application des Lois du jeu.

En conséquence, la Commission dit que le match doit être donné à jouer.

La CDA transmet le dossier aux autres commissions compétentes pour suite à donner en ce qui les concernent.

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME ☎ : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE ☎ : 02.35.82.91.15

Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE ☎ : 02.32.74.93.40



**Le Président de séance
Stéphane CERDAN**

**Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre DUBREUIL**

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME ☎ : 02.35.12.17.70
Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE ☎ : 02.35.82.91.15
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE ☎ : 02.32.74.93.40